

Maître Marie-Laure BARTOLI
Notaire

RT 30 Résidence Surgente 20220 L'ILE-ROUSSE

Tél. 04.95.33.87.70 marie-laure.bartoli@notaires.fr

Dossier suivi par : Marie-Laure BARTOLI SUCCESS° LEANDRI Colombe we ANDREANI A 2018 00001

V/Réf:

CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES DE CORSE 19 Cours du Général Leclerc Rés. Napoléon

20000 AJACCIO

L'ILE-ROUSSE, le 14 septembre 2020

## OBJET : AVIS DE PUBLICATION - CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Monsieur le Président du Conseil régional des notaires,

Mon Cher Confrère,

Dans le cadre des mesures arrêtées afin de permettre la reconstitution des titres de propriété faisant défaut, je vous saurai gré de bien vouloir trouver ci-après, un AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE.

Je vous saurai gré de bien vouloir publier cet avis sur le site dédié du Conseil régional des notaires de Corse et d'en faire transmission à la Préfecture ainsi qu'au service compétent de la Collectivité de Corse pour publication sur leur site respectif.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué Confrère.

Accueil:
Du lundi au vendredi
de 9H00 à 12H00
et de 14H00 à 18H00.
Le samedi sur rendez-vous.

Accès : RT 30 (ancienne route de Calvi) en face du Gymnase Municipal.

Parking.



## AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

## Commune de SERRA DI FIUMORBO (Haute-Corse 20243)

Suivant acte reçu par Maître Marie-Laure BARTOLI, notaire à L'ILE-ROUSSE (20220), le 27/08/2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06/03/2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

- 1°) Mme Colombe LEANDRI, retraitée, demeurant à ALERIA (20270), Lustincone, née à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243), le 01 janvier 1920, veuve en uniques noces de M. Joseph Antoine ANDREANI;
- 2°) Et Mme Annick Maryse LEANDRI, retraitée, demeurant à GROSLAY (95410), 2 bis rue Lambert Tétard, née à GARCHES (92380), le 08 octobre 1939, divorcée de M. OUVRARD, et non remariée ;

Concernant le bien ci-après désigné:

## **SERRA DI FIUMORBO (2B Haute-Corse)**

Un terrain situé à SERRA DI FIUMORBO (20243), et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	226	FETTA ALPOLLONE	01 ha 63 a 40 ca
Contenance totale				01 ha 63 a 40 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis, Me Marie-Laure BARTOLI, Notaire

Adresse courriel de l'étude : marie-laure.bartoli@notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.D.C).